RÈGLEMENT INTÉRIEUR – ANNIVERSAIRES AU PONEYLAND

Afin que les anniversaires se déroulent dans les meilleures conditions et que chacun puisse profiter pleinement de ce moment, nous vous remercions de respecter les règles suivantes.

1. Prestation anniversaire

La prestation anniversaire est proposée pour un groupe de **10 enfants maximum**, enfant fêtant son anniversaire compris.

De 14h00 à 16h00 – Activité équestre

La prestation comprend :

- l'accueil des enfants ;
- la présentation des installations de Poneyland ;
- la préparation des poneys ;
- une initiation à l'équitation encadrée par notre équipe.

De 16h00 à 17h00 – Goûter au Land (club-house)

À l'issue de l'activité équestre, **le Land (club-house)** est mis à disposition de la famille de **16h00 à 17h00** pour organiser le goûter d'anniversaire.

Tarif et modalités de règlement:

Le tarif de la prestation anniversaire est fixé à **300 €**.

Un **acompte de 100 €** est demandé au moment de la signature du contrat. **La réservation de la date ne devient définitive qu'à réception de cet acompte.**

Le **solde de 200 €** devra être réglé **au plus tard 15 jours avant la date de l'anniversaire**.

2. Déroulement de l'anniversaire

L'activité équestre est encadrée par l'équipe du Poneyland selon les horaires prévus lors de la réservation.

Les enfants doivent respecter les consignes données par les moniteurs, notamment celles relatives à la sécurité et au bien-être des poneys.

Les accompagnateurs et parents restent responsables des enfants en dehors du temps d'activité encadré par Poneyland, notamment pendant le goûter.

3. Mise à disposition du Land (Club house)

À l'issue de l'activité, le Land peut être mis à disposition pour organiser le goûter d'anniversaire.

Cette mise à disposition implique le respect des locaux, du mobilier et des équipements.

Le Land étant un espace commun utilisé quotidiennement par les cavaliers, les familles et l'équipe du Poneyland, il doit impérativement être rendu propre, rangé et dans le même état qu'à l'arrivée.

4. Organisation du goûter

Le gâteau, les boissons, la vaisselle, les serviettes, les bougies et tout autre élément nécessaire au goûter sont à la charge de la famille organisatrice.

Les installations et équipements du Land ne doivent pas être utilisés sans autorisation de l'équipe du Poneyland.

Les enfants ne doivent pas circuler seuls dans les espaces réservés au personnel, les zones de stockage, les écuries ou les installations équestres.

5. Décoration

Les décorations sont autorisées à condition qu'elles puissent être installées et retirées facilement et qu'elles ne détériorent ni les murs, ni les vitres, ni le mobilier.

Il est notamment interdit d'utiliser des dispositifs susceptibles de laisser des traces ou d'endommager les supports.

Les confettis, serpentins projetés, paillettes et autres petites décorations difficiles à ramasser sont interdits, aussi bien dans le Land qu'à l'extérieur.

Pour des raisons de sécurité, les feux de Bengale, feux flammes, ou autres engins pyrotechniques sont formellement interdits. Les bougies sur les gâteaux sont tolérés mais nous comptons sur votre vigilance pour que cela se fasse dans un cadre strict et sécurisé.

Toute décoration apportée doit être retirée à la fin de l'anniversaire.

6. Rangement et nettoyage

Avant de quitter les lieux, la famille organisatrice doit :

débarrasser et nettoyer les tables utilisées ;

ramasser les déchets, papiers et restes alimentaires ;

déposer les déchets dans les poubelles prévues à cet effet ;

remettre les tables et les chaises en place ;

retirer l'ensemble des décorations et affaires personnelles ;

laisser le sol et les espaces utilisés dans un état de propreté convenable.

Le rangement et le nettoyage du goûter ne sont pas à la charge de l'équipe du Poneyland.

En cas de salissures anormales, de locaux laissés en désordre ou de dégradation, Poneyland se réserve la possibilité de facturer les frais de nettoyage, de remise en état ou de remplacement correspondants.

7. Fin de l'anniversaire

Le Land doit être libéré à l'heure prévue lors de la réservation afin de ne pas perturber les autres activités du centre.

La famille organisatrice doit prévoir un temps suffisant avant l'heure de fin prévue pour débarrasser, nettoyer et ranger les lieux.

8. Annulation, report, absences, conditions météorologiques

Annulation à l'initiative du client

Toute annulation doit être signalée au Poneyland dans les meilleurs délais.

En cas d'annulation par le client **plus de 15 jours avant la date prévue**, l'acompte de **100 € versé lors de la réservation reste acquis au Poneyland**.

En cas d'annulation **15 jours ou moins avant la date prévue**, la totalité du montant de la prestation, soit **300 €**, reste due, sauf cas de force majeure dûment justifié.

Toute demande de report reste soumise à l'accord préalable du Poneyland et aux disponibilités du planning. Un report accepté par le Poneyland ne constitue pas une annulation et les sommes déjà versées seront affectées à la nouvelle date convenue.

Absence d'un ou plusieurs participants

La prestation étant réservée pour un groupe et mobilisant le personnel ainsi que les installations du Poneyland, **l'absence d'un ou plusieurs enfants le jour de l'anniversaire ne pourra donner lieu à aucune réduction, remboursement ou avoir**.

Le nombre maximum de participants reste fixé à **10 enfants**.

Conditions météorologiques

Les activités équestres pouvant être organisées dans des installations couvertes, **une météo défavorable (pluie, froid, vent, etc.) n'entraîne pas automatiquement l'annulation ou le report de l'anniversaire**.

Le Poneyland se réserve toutefois le droit d'adapter le programme, le déroulement ou le lieu des activités en fonction des conditions météorologiques et des impératifs liés à la sécurité des enfants et des équidés.

Si les conditions météorologiques ou tout autre événement indépendant de la volonté du Poneyland rendent la prestation impossible ou présentent un risque pour la sécurité, le **Poneyland pourra décider de reporter l'anniversaire à une date ultérieure**, en accord avec la famille et selon les disponibilités du planning.

Dans ce cas, **l'intégralité des sommes déjà versées sera reportée sur la nouvelle date et aucun frais supplémentaire ne sera appliqué**.

Annulation à l'initiative du Poneyland

Si le Poneyland se trouve dans l'impossibilité d'assurer la prestation et qu'aucune date de report ne peut être convenue avec la famille, **les sommes versées au titre de la prestation seront intégralement remboursées**.

9. Caution

Une **caution de 100 €** sera ajoutée au panier du client avant la date de l'anniversaire.

En cas de **non-respect du règlement, de dégradation du matériel ou des locaux, de nettoyage ou rangement non effectué**, Poneyland se réserve le droit d'encaisser tout ou partie de la caution de **100 €**.

Si le montant des dommages occasionnés excède celui de la caution, Poneyland se réserve le droit de demander le règlement des frais supplémentaires nécessaires à la remise en état ou au remplacement du matériel endommagé.

La réservation d'un anniversaire au Poneyland implique l'acceptation du présent règlement.

Merci de votre compréhension et de votre coopération pour préserver un espace propre et agréable pour tous.

Date de l'anniversaire:
Fait à Thiais le ……../……../……..

Signatures précédées de la mention "Lu et approuvé"

Le client: **Poneyland:**